



Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement adopte les avis formulés ci-après par ses commissions sur le bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2007.

-----°-----

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du projet de décision modificative n° 1 au budget supplémentaire de la Région pour l'exercice 2008.

-----°-----

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement note que le compte administratif pour l'exercice 2007 de la Région demeure conforme à la stratégie financière mise en œuvre par la collectivité depuis plusieurs exercices.

Ainsi, l'intégration progressive aux budgets des dépenses supplémentaires liées à la hausse des coûts du secteur BTP ne vient pas remettre en cause l'équilibre de trésorerie de la collectivité. L'image de cette dernière demeure excellente auprès des partenaires financiers et la notation de la dette long terme (BBB<sup>+</sup>pour 2007) le montre.

Pour autant, le CCEE observe que le maintien de cette situation financière exceptionnelle pour une collectivité régionale a été obtenu grâce à une logique d'économie drastique notamment dans les domaines de l'enseignement secondaire, de l'environnement, de la culture, du sport et du socio-éducatif.

Le CCEE a maintes fois attiré l'attention de la collectivité sur les risques de cette stratégie sur l'activité des associations réunionnaises, sur le développement humain, et de façon plus générale, sur la cohésion sociale.

Il relève en mandatement les baisses suivantes :

<b>Secteur</b>	<b>Variation 06/07 CP réalisés<sup>1</sup></b>
<b>Environnement</b>	- 28,8 %
<b>Enseignement secondaire</b>	- 5,2 %
<b>Culture</b>	- 13,1 %
<b>Sport</b>	- 3,7 %

Le CCEE appelle une nouvelle fois la collectivité à soutenir ces secteurs essentiels pour le développement humain dans le cadre de l'actualisation de sa stratégie financière.

---

<sup>1</sup> Source : rapport de présentation du compte administratif 2007.

## **AVIS DE LA COMMISSION 1**

### **SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2007**

---

La commission constate avec satisfaction que le projet de bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2007, en matière de *culture et de technologies de l'information et de la communication*, s'inscrit dans le projet de mandature 2004-2010.

En effet, la commission prend acte que l'activité du Conseil régional en 2007 a participé :

- au rayonnement de l'activité réunionnaise ;
- à la mise en valeur des équipements ;
- à l'accompagnement et à la mobilité des acteurs oeuvrant dans ces domaines.

Par ailleurs, dans ce projet de bilan d'activité dont la qualité de rédaction est à souligner, la commission mesure l'étendue et la variété du champ culturel dans lequel le Conseil régional développe une politique dynamique, en phase avec le terrain.

Aussi, la commission insiste-t-elle pour que le Conseil régional poursuive son effort dans ce sens et continue à agir en prêtant attention aux acteurs qui interviennent pour un développement culturel plus important à La Réunion.

Néanmoins, la commission tient à formuler quelques remarques :

1/ Tout d'abord, en matière de *danse*, la commission regrette que, malgré une augmentation du budget alloué à cette discipline d'une année sur l'autre, ce secteur n'ait bénéficié que de 174 370 euros, alors que le Conseil régional reconnaît lui-même que « les compagnies de danses réunionnaises réalisent un travail considérable en matière de création et surtout de diffusion, tant dans l'île qu'à l'extérieur. Beaucoup sont inscrites dans une dynamique de coopération durable avec des pays de la zone océan Indien... »<sup>2</sup>.

Aussi, la commission estime-t-elle qu'un rattrapage conséquent s'impose pour que les crédits régionaux alloués à la danse puissent accompagner le développement de ce secteur.

2/ Ensuite, la commission insiste auprès de la collectivité régionale pour qu'elle veille à une meilleure et plus grande intégration des élèves de fin de cycle du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) dans les concerts de l'orchestre de la Région Réunion.

---

<sup>2</sup> Cf. bilan d'activités 2007 de la Région Réunion – secteur culture – p. 178.

Il s'agit pour le Conseil régional de faire en sorte que ces élèves qui forment « l'élite » des musiciens à La Réunion, puissent se confronter avec des musiciens extérieurs et multiplier les rencontres avec le grand public.

Enfin, la commission regrette que, lors de cet exercice 2007, le Conseil régional n'ait pu mettre en place le pôle régional du livre.

***En matière de Technologies de l'information et de la communication***

La commission est satisfaite du travail dynamique effectué par la collectivité régionale dans ces domaines et elle l'encourage dans la mise en œuvre de cette politique volontariste en faveur des technologies de l'information et de la communication.

## **AVIS DE LA COMMISSION 2**

### **SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS DE LA REGION POUR L'EXERCICE 2007**

---

La commission observe que les rapports de bilan d'activités de la collectivité régionale pour l'exercice 2007, dans les secteurs de la *formation professionnelle, de l'éducation et de la mobilité* sont riches en informations et ont globalement gagné en clarté. Elle encourage la collectivité à poursuivre cet effort de présentation afin de donner aux représentants de la société civile une vision encore plus précise et par conséquent encore plus lisible de l'action régionale.

#### *Éducation et Mobilité*

##### ★ Enseignement secondaire – Lycées

Globalement, la commission considère que l'intervention de la collectivité régionale pour l'exercice 2007 en ce qui concerne l'enseignement secondaire est relativement satisfaisante. Celle-ci se traduit sur le plan budgétaire par une augmentation des AP/AE de 26% ; les dépenses réalisées en engagement s'élèvent ainsi à 56 994 239 €.

La commission aurait toutefois aimé un effort plus conséquent et volontariste de la collectivité régionale dans certains domaines essentiels tels que la construction et la réhabilitation des lycées ou la restauration scolaire. Les taux de réalisation tant en engagement 79,2% qu'en mandatement 72,2% corrélés aux bilans présentés dans ces domaines montrent en effet un certain décalage entre les intentions affichées et les actions réalisées.

Aussi, la commission formule-t-elle les remarques suivantes :

En matière de *construction de nouveaux lycées*, l'inquiétude de la commission concernant la capacité de la collectivité à pouvoir réaliser à temps les constructions prévues dans le PPI-3 et à s'inscrire dans une perspective après 2012 persiste au vu des éléments suivants :

- le rappel, en introduction du rapport, du surcoût du lycée Saint-Paul IV lié à l'amorce « d'une nouvelle période où les prix à la construction viennent s'ajouter aux contraintes financières déjà très fortes de la collectivité » ;
- les retards constatés sur certains programmes ;
- le fait que le rapport se limite à rappeler la capacité d'accueil théorique des 47 lycées publics à l'horizon 2012 et ne donne aucune indication sur la mise en œuvre du PPI-4 alors que son élaboration est mentionnée dans ses orientations budgétaires 2007.

La collectivité régionale étant toujours soucieuse d'offrir à la jeunesse réunionnaise toutes les chances de réussite et souhaitant « se préparer à faire face à des besoins spécifiques liés notamment à des modifications de référentiels pédagogiques et à des sauts technologiques », la commission lui recommande de prendre les mesures adaptées pour accélérer son rythme de construction.

Dans le même sens, la commission observe un ralentissement au niveau *des réhabilitations* des anciens établissements. Elle note que le bilan qualitatif des établissements présenté à chaque exercice n'a guère évolué. Aussi, s'inquiète-t-elle du risque d'amplification, avec le temps, du nombre de lycées anciens à réhabiliter, compte tenu du rythme des constructions nouvelles.

S'agissant de *l'équipement et du fonctionnement des lycées*, la commission note avec intérêt une réelle volonté de la collectivité de donner aux établissements les moyens d'offrir à la communauté éducative un cadre de vie et de travail performant. Les réalisations dans ces domaines s'élèvent en engagement à plus de 99% et les crédits de paiement à plus de 75%.

Le soutien apporté par la collectivité régionale aux différentes *actions pédagogiques* des établissements a également retenu l'attention de la commission. Dans ce cadre, elle constate avec intérêt la poursuite d'un dispositif qui vise à valoriser l'enseignement technologique et professionnel à travers un soutien à des projets pédagogiques innovants. Elle note par ailleurs que divers établissements ont pu bénéficier de l'accompagnement de la collectivité pour mener à bien leurs opérations.

En revanche, la commission n'a trouvé aucune indication sur les actions de communication et de sensibilisation citoyenne, pourtant affichées dans les orientations de la collectivité en 2006 et reprises en 2007. La commission aimerait savoir où en est ce projet de formalisation d'un espace dédié aux lycéens sur le site Internet du Conseil régional.

S'agissant de *l'aide à l'acquisition de manuels scolaires*, elle constate avec regret que le bilan qualitatif concernant ce dispositif est identique à celui de l'exercice précédent alors que celui-ci a été étendu aux familles des apprentis. 20% des lycéens n'étant toujours pas concernés, la commission s'interroge sur l'impact du plan de communication mis en place par la collectivité. Il lui paraît indispensable de revoir la communication en direction des élèves ciblés, plus particulièrement ceux des lycées professionnels afin d'en informer un plus grand nombre.

#### ★ Enseignement supérieur et Recherche

La commission est satisfaite du niveau d'intervention de la collectivité régionale vis-à-vis de l'enseignement supérieur et de la recherche, domaines qui se situent hors de sa compétence légale.

L'effort financier de la collectivité pour l'exercice 2007 s'élève à 3 464 569 € en engagement et à 4 102 850 € en mandatement.

Il s'est traduit, conformément aux orientations de la collectivité, par la poursuite de son soutien :

- aux infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche ;
- aux équipements universitaires ;
- à la recherche ;
- aux étudiants à travers l'octroi de bourses de 3<sup>ème</sup> cycle et d'allocations de formation doctorale.

## ★ Mobilité

La commission relève une réelle impulsion de la politique régionale en faveur de la mobilité éducative et formative. Pour ce secteur, les montants engagés (10 305 669 €) croissent de 43,3% et les crédits de paiement (11 410 115 €) de plus de 174,7% par rapport à l'exercice 2006 ; ils connaissent par ailleurs des taux de réalisation performants de plus 90%.

Cet effort financier illustre bien l'action volontariste de la collectivité dans ce domaine, ce que la commission partage. Il lui paraît en effet indispensable d'offrir, dans le contexte actuel, une diversification des parcours de formation ou des expériences professionnelles mais également de donner ce libre choix aux différents candidats. Pour autant, il convient d'encadrer cette mobilité, particulièrement celle des étudiants, en assurant à ces derniers un accompagnement efficace dans le pays d'accueil afin de faciliter leur intégration.

À ce sujet, la commission aurait souhaité avoir plus d'informations sur la mission de coordination et l'observatoire de la mobilité. Elle fait d'ailleurs remarquer que le texte sur ces deux projets est identique au rapport 2006. Elle s'interroge sur la plus-value de la coordination opérée entre l'État, le Département et la collectivité régionale et sur les actions menées dans ce cadre.

## ***Formation Professionnelle***

La commission partage l'ambition de la collectivité régionale de valoriser l'une des richesses majeures de notre île que représentent ses Hommes. Elle note aussi avec intérêt que « cette vision budgétaire trouve son corollaire dans les schémas contenus dans le PRDF ». La collectivité prend en effet soin, dans son bilan d'activité, de rappeler les objectifs du PRDF et les moyens de sa mise en œuvre.

Au titre des objectifs qui vont guider l'action régionale, on relèvera l'exigence de l'amélioration de l'ensemble du système de formation ainsi que l'offre d'une orientation qui veille à concilier les projets des individus et des besoins du développement économique.

S'agissant de sa mise en œuvre, la commission note favorablement que la collectivité entend s'appuyer sur les conventions quinquennales ; la contractualisation de ces dernières contribuera certainement à donner aux organismes gestionnaires des CFA plus de garanties et de lisibilité en matière de développement et de poursuite des formations.

Au-delà de ces rappels, la commission note, avec intérêt, au titre de l'exercice 2007, la mise en œuvre des premières réalisations du PRDF, à savoir :

- la mise en place de la plate-forme régionale d'accueil, d'information et d'orientation laquelle est, selon la commission, certainement l'expression d'une volonté de la collectivité de tout mettre en œuvre pour que les différents dispositifs de la formation professionnelle puissent porter pleinement leurs fruits ;

- le portail Internet « formanoo.org » : ce site qui connaît une fréquentation importante participe déjà fortement à la qualité de l'information des différents publics favorisant ainsi la multiplicité de projets personnels de formation ;
- la convention Services à la personne : elle donnera plus de pérennité aux emplois et aux activités dans un secteur qui, jusqu'ici, souffrait du peu de formation des intervenants ;
- l'anticipation des besoins en main d'œuvre et en formation, dans le cadre de la cellule de veille des grands projets, contribuera également à une réelle implication et à une plus grande professionnalisation des salariés pour les grands travaux.

S'agissant des autres domaines de la formation professionnelle, les remarques de la commission sont les suivantes :

#### ☆ Apprentissage

La commission note avec satisfaction l'impulsion de la collectivité régionale pour renforcer l'accompagnement des équipes pédagogiques au sein des CFA ainsi que la poursuite en 2007 du programme de formation des tuteurs en faveur de la Chambre des métiers et de l'artisanat.

De même, elle soutient l'intervention de la collectivité régionale pour la mise en place d'un plan pluriannuel de formation du personnel et la « modularisation » des parcours.

#### ☆ Formation continue

La commission souscrit aux actions développées par la collectivité dans le cadre du dispositif permanent de qualification professionnelle des adultes avec l'AFPAR d'une part et des programmes de formation sectorielle, d'autre part.

Elle adhère en effet à la mise en place d'une convention cadre qui confie à l'AFPAR une mission d'intérêt général en matière de gestion des formations FPA<sup>3</sup>. L'AFPAR peut ainsi poursuivre, avec plus de perspective, sa mission première en offrant aux adultes un parcours de formation de qualité inscrit dans un projet global de développement et adapté aux évolutions des branches professionnelles.

Pour ce qui est des dispositifs sectoriels, la commission ayant toujours préconisé la mise en place de formations en faveur des intervenants de l'animation socioculturelle et sportive, elle encourage la collectivité régionale à amplifier ses actions de formation en faveur de ces publics. Elle rappelle que celles-ci contribuent à consolider la professionnalisation des acteurs de l'animation et du sport.

---

<sup>3</sup> Formation professionnelle des adultes.

De même, elle soutient pleinement toute politique visant à la réinsertion professionnelle de ceux qui sont en difficulté et approuve ainsi les actions en faveur de ces publics qu'elles soient collectives ou individualisées.

S'agissant tout d'abord de la Lutte contre l'illettrisme, la commission souhaite être informée des réflexions menées par l'évaluation des ateliers permanents. Elle attend également avec intérêt les résultats de l'enquête IVQ<sup>4</sup>.

Elle note par ailleurs avec intérêt la poursuite des actions de type « bilan de compétences » ainsi que celles du dispositif « chèque compétence ». Les bilans de compétences ne peuvent que favoriser une certaine dynamique préalable aux dispositifs de VAE et permettent aux publics concernés de s'inscrire dans un projet professionnel plus large. Ainsi, elle note que 800 personnes ont pu bénéficier du dispositif « bilan de compétences ». Il serait intéressant de connaître le potentiel des personnes intéressées par un tel bilan.

#### ☆ Les dispositifs transversaux

##### ***La validation des acquis de l'expérience (VAE)***

Il apparaît à la commission qu'il existe une réelle urgence de poursuivre et de consolider le dispositif d'accompagnement des personnes qui s'engagent dans une démarche de VAE. La VAE est, en effet, un formidable outil de certification et de reconnaissance des savoir-faire. De plus, sa pleine réussite pourrait susciter une réelle dynamique de mobilité professionnelle.

##### ***Les missions du CARIF – OREF***

La commission approuve le recentrage des activités du CARIF – OREF dans la mesure où il permet de mettre ces mêmes activités en adéquation avec les préconisations du PRDF.

Elle rappelle par ailleurs que l'amélioration de l'information sur la formation professionnelle et l'aide au développement des GPEC<sup>5</sup> ont toujours été des éléments constants des avis du CCEE.

#### ☆ Les formations supérieures

La Région est également intervenue dans le financement de l'association réunionnaise du CNARM<sup>6</sup>. Certains diplômes préparés dans ce cadre pouvant se recouper avec la formation offerte par l'université de La Réunion, la commission souhaite, pour une plus grande efficacité des formations, la mise en place d'une concertation entre l'association et le service commun de la formation professionnelle de l'université (SUFP).

---

<sup>4</sup> Informations et vie quotidienne.

<sup>5</sup> Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

<sup>6</sup> Conservatoire national des arts et métiers.

★ La modernisation du dispositif FPA dans un nouveau cadre contractuel avec l'AFPAR

L'AFPAR devant rester un des principaux acteurs de la formation professionnelle, la commission suit avec une attention particulière tout projet de réhabilitation et de modernisation des centres AFPAR.

Aussi, la commission regrette-t-elle que la collectivité régionale ne classe pas comme prioritaire la réhabilitation de ces centres. Leur état de délabrement et le danger qu'encourent les stagiaires et les personnels constituent un réel caractère d'urgence justifiant des mesures exceptionnelles.

En conclusion, cette politique volontariste a pu être menée grâce à l'important effort financier de la collectivité régionale. Les dépenses pour la formation professionnelle en 2007 se sont élevées à 138 075 148 € contre 127 092 966 € pour l'exercice 2006. Si la commission se félicite de cette augmentation, elle note avec regret que certains domaines connaissent une baisse, en particulier celui des bourses et des mesures d'accompagnement<sup>7</sup>.

	2006	2007
bourses	2,9 M €	1,46 M €
mesures d'accompagnement	5,05 M €	4,78 M €

### *Coopération régionale*

La commission note, comme pour les autres secteurs, que la présentation du rapport sur la coopération régionale est riche en informations. Ce qui conduit la commission à relever, comme indiqué en introduction, que la Région aura mené de multiples actions pendant cette année 2007.

Cette activité intense de la collectivité s'est faite suivant les objectifs spécifiques et les différentes priorités géographiques qu'elle s'est fixés dans ses orientations 2007, à savoir, aussi bien pour ce qui est de la coopération multilatérale, en direction de la COI et des autres organisations régionales, qu'avec les nombreux pays ou territoires des «premier, second et troisième cercles ».

À cet égard, la commission relève que trois types d'actions se dessinent :

- une coopération régionale avec les pays en développement qui se concrétise par des appuis tant financiers qu'humains (recrutement de volontaires de progrès) ;
- une recherche de partenariat avec les nouveaux pays industriels, Inde et Chine ;
- une ouverture nouvelle sur le Pacifique pour profiter des opportunités qu'offrent la Nouvelle Calédonie et l'Australie.

<sup>7</sup> Cf. graphiques p. 131 du bilan d'activités 2006 et p. 125 du bilan d'activités 2007.

Dans ce cadre, la commission observe avec satisfaction le développement d'une coopération non plus seulement économique mais également éducative, formative, culturelle ou sportive.

Les initiatives dans ces secteurs doivent pour la commission être amplifiées car elles participent à la construction d'une coopération durable.

Elle note également que la collectivité a apporté son soutien à la coopération associative mais encore de manière marginale (réseau associatif chinois, association Spécial olympiques spéciaux). La coopération mise en œuvre par les associations étant un atout majeur pour enrichir les liens avec les pays et fonder des partenariats durables, la commission lui recommande de soutenir davantage celle-ci. Cette orientation serait en outre conforme à l'ambition de la Région de promouvoir le co-développement de La Réunion et des États de l'océan Indien.

## **AVIS DE LA COMMISSION 3**

### **SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2007**

---

#### *Aménagement*

La commission prend acte de la poursuite des trois grands dossiers :

- révision du SAR ;
- tram train Saint-Paul/Sainte-Marie ;
- route des Tamarins.

La commission note l'avancée des travaux concernant la *révision du SAR*. Elle se réjouit de l'effort consenti dans ce cadre par la collectivité régionale en matière de communication. Ce travail apparaît primordial pour permettre l'adhésion du plus grand nombre d'habitants, y compris les jeunes, aux objectifs du futur SAR, parmi lesquels la préservation des espaces agricoles et naturels.

En matière de *politique foncière*, la commission note la dissolution demandée depuis plusieurs exercices par le CCEE de la Société foncière du Département (SOFOND). Elle regrette cependant que l'Établissement public foncier n'ait pas été en mesure d'utiliser l'ensemble des crédits qui lui avaient été alloués par la collectivité régionale.

Concernant la *contribution au financement des équipements structurants d'assainissement*, la commission prend acte du remplacement de la mesure FRAFU primaire du DOCUP 2000-2006 par trois nouvelles mesures au titre du PO 2007-2013.

Elle salue par ailleurs le financement du programme de recherche lié à une technologie d'assainissement par les bambous des eaux usées (p. 23).

En matière *d'accompagnement à l'habitat*, la commission prend acte de la mise en place du Programme de gestion des risques d'inondations (PGRI). Afin d'assurer la cohérence des aménagements au sein de chaque bassin versant ainsi que la liaison avec les objectifs du SAR, la commission réitère son souhait de voir la collectivité régionale s'engager, à l'issue des études entreprises dans le cadre du PGRI, à élaborer un schéma directeur régional d'endiguement des ravines.

#### *Environnement*

Les engagements réalisés dans ce secteur sont en hausse de 10 % par rapport à l'exercice 2006. La commission note cependant que les mandatements réalisés ont connu une baisse de près de 29 % et sont ramenés à 7,68 M€. Elle regrette que le rapport sectoriel ne propose pas de justification à cette baisse.

Considérant les risques sanitaires et les dangers pour la faune endémique liés à la prolifération de chiens et de chats en liberté, la commission regrette que *l'action de stérilisation et d'identification* de ces animaux touche à son terme. Elle aurait tout au moins souhaité qu'une évaluation du dispositif ait été prévue afin d'étudier l'opportunité d'une reconduction ou d'une évolution de celui-ci.

En matière d'*énergie*, tout en s'étonnant qu'il intervienne deux ans après la déclinaison du PRERURE en plan d'actions opérationnel, la commission se réjouit du recrutement d'un chef de projet. Elle souhaite que l'équipe dédiée à cette mission soit constituée au plus vite, afin de mettre en œuvre les différentes actions envisagées par la collectivité.

Par ailleurs, elle aurait souhaité que le bilan d'activité présente un point de l'action de la collectivité en matière de développement de la solution « géothermie ».

### ***Routes/ Transports***

La commission note des avancées obtenues sur les différents projets de *construction d'infrastructures*.

Concernant les actions menées en faveur de la *pratique du vélo*, la commission juge l'engagement financier de la collectivité (202 473 euros) dérisoire par rapport aux ambitieux objectifs présentés. Le choix d'un nom, d'un logo et d'un slogan paraissent largement insuffisants pour assurer la sécurité des pratiquants ou même pour inciter à l'utilisation du vélo dans les déplacements quotidiens.

Il apparaît fondamental à la commission de soutenir de façon plus importante des actions visant à accroître la sécurité, la formation et l'éducation des différents usagers de la route.

### ***Économie générale et tourisme***

La commission salue le soin apporté à la rédaction du rapport « Economie générale » judicieusement complété par des tableaux de bord rendant très lisible l'action de la collectivité dans ce domaine.

Elle se réjouit de voir la collectivité s'investir dans son rôle de chef de file en développant une politique basée sur :

- l'observation ;
- la coordination ;
- et l'animation de l'action touristique.

Elle note que la Région a contribué à la constitution d'un outil fédérateur Ile de La Réunion tourisme. Elle note également que l'exercice 2007 a été marqué par la dissolution du Comité de tourisme de La Réunion qui a tout de même bénéficié d'une subvention de près de 6 millions d'euros.

## ***Continuité territoriale***

La commission regrette l'interruption intervenue dans l'instruction du dispositif de continuité territoriale dont le succès est la démonstration de sa nécessité. Elle note en particulier que les personnes non imposables représentent plus de 80% des demandes d'aide.

Aussi, souhaite-t-elle qu'une solution rapide soit trouvée pour réactiver ce dispositif au bénéfice, cette fois, de l'ensemble des Réunionnais.

## ***Sport / Socio-éducatif***

En premier lieu, la commission déplore l'usage immodéré du copier-coller. En effet, le rapport sectoriel « Sport et socio-éducatif » indique depuis quatre exercices :

« Globalement, le volume des interventions financières a diminué après trois années de montée en puissance, mais le niveau des réalisations a été soutenu. »<sup>8</sup>

Preuves d'une grande précipitation dans l'élaboration de ces rapports sectoriels, ceci, de façon plus générale, amène la commission à regretter le manque d'innovations dans ce secteur.

De même, la commission note que les interventions listées sont « inscrites dans la continuité des opérations engagées antérieurement »<sup>9</sup>. Elle regrette ce manque d'ambition particulièrement perceptible dans le soutien aux actions relevant du secteur socio-éducatif.

Considérant la vocation éducative, sociale, culturelle et citoyenne de ce secteur, la commission déplore le choix de la collectivité d'en ignorer un pan complet, l'éducation populaire. La collectivité aurait pourtant fort à gagner à en faire un outil au service de son projet réunionnais de développement.

---

<sup>8</sup> *Bilan d'activité de la Région Réunion pour l'exercice 2004*, p. 155.

*Bilan d'activité de la Région Réunion pour l'exercice 2005*, p. 168.

*Bilan d'activité de la Région Réunion pour l'exercice 2006*, p. 176.

*Bilan d'activité de la Région Réunion pour l'exercice 2007*, p. 167.

<sup>9</sup> *Bilan d'activité de la Région Réunion pour l'exercice 2007*, p. 167.